

Décret Inscriptions

Les familles souhaitent le décès du 3^{ème} décret inscriptions !

Communiqué de l'asbl ELEVeS, du Collectif Décret Lotto et du collectif Gvogelpik

25/06/10

Ce mercredi 23 juin, la Ministre a affirmé au parlement devant les parents et les enfants qu'elle comptait aussi sur « des événements imprévus ..., cas dramatiques comme des décès »

La possibilité d'offrir 609 nouvelles places dans certaines écoles redonne enfin un peu d'espoir à de nombreuses familles « sans écoles ».

Et pourtant, leur angoisse, qui dure déjà depuis trop longtemps, ne diminuera tant que les détails pratiques de la mise en œuvre de cette nouvelle mesure ne seront pas connus :

Quels enfants vont-ils réellement bénéficier de ces places?

Selon quelles modalités concrètes les décisions d'attribution de places seront-elles prises ?

Par qui ? Dans quel délai ?

Comment ce pouvoir d'injonction de la CIRI ou du gouvernement sera-t-il reçu et appliqué dans les écoles par les P.O., les directions et les équipes enseignantes dont on maltraite aussi légèrement la capacité d'organisation ?

Même si ces 609 places additionnelles peuvent effectivement être créées, que fera-t-on avec les plus de 200 enfants qui resteront encore sans école de leur choix et/ou à une distance raisonnable de leur domicile ?

Par ailleurs, les parents continuent à demander la transparence annoncée dans l'exposé des motifs du décret, garante de l'objectivité. Sur ce point, ils ne sont nullement rassurés par la réponse entendue ce mercredi au parlement: « le prototype du Cabinet et le logiciel d'ETNIC fournissent les mêmes résultats ».

Cette réponse n'est en effet en rien une garantie de transparence, ni même d'application correcte en tous points du décret. Plus spécifiquement, les questions suivantes posées au directeur de la CIRI attendent encore des réponses précises et chiffrées:

1. Combien de dossiers ont été vérifiés dans leur intégralité ? C'est-à-dire: vérification de l'exactitude de la géo localisation confrontation des données au formulaire d'inscription des parents vérification du calcul de l'indice composite en intégrant notamment le paramètre « écoles primaire nouvellement construites » qui interfère sur la composition dudit indice composite.
2. Combien de ces vérifications ont-elles été effectuées intégralement en présence des représentants des associations de parents ?
3. Sous quelles modalités un parent suspectant légitimement, soit une erreur de calcul de son indice composite, soit une erreur de traitement de ses choix par le logiciel CIRI, peut-il obtenir les données concernant sa situation ? (celle-ci dépendant des situations des autres enfants en « compétition » pour l'accès à une école « choisie »)
4. Quel est le code source du logiciel utilisé ? (seul le code source du logiciel permettra de vérifier la bonne application des termes du décret)

D'autres interrogations sont encore pendantes :

1. Comment justifier l'utilisation des données de géo localisation au mètre près fournies à titre uniquement indicatif par Google Maps , données non certifiées, non validées et non homologuées ? Sans certification l'ensemble du processus de classement ne produit-il pas des résultats erronés et injustes ?
2. 300 places sont promises à Bruxelles alors que les écoles ont déjà rempli les classes à 102%. Un simple calcul ne confirme-t-il pas que dans les faits la moitié seulement de ces places deviendront disponibles pour des enfants ?
3. Sous quelles modalités un parent suspectant légitimement une erreur de calcul de l'indice d'un autre enfant, peut-il obtenir la vérification de ces données qui influencent la position de son propre enfant ? Comment peut-il accéder au dossier de son enfant et être entendu ? Pourquoi ne pas publier le calcul d'indice de tous les enfants, dans un souci de transparence ?

Indépendamment des réponses qui seront apportées à ces questions, afin de résoudre en partie le problème, nous proposons que le gouvernement ouvre, cette fois en concertation avec les parents et les responsables de terrain 3 pôles-classes dynamisés par et avec des projets pédagogiques forts et ce pour le 1er septembre 2010.

Un pôle au Nord de Bruxelles (par exemple dans l'internat de Strombeek Bever)

Un pôle à L'Ouest de Bruxelles

Un pôle au Sud de Bruxelles, accessible aux brabançons

Compter sur des cas exceptionnels tels le décès d'un enfant pour permettre de libérer des places au bénéfice d'autres pour d'autres, comme nous l'avons entendu au Parlement, nous confronte dans notre souhait de recevoir l'avis de décès de ce troisième décret inscription.

Il en sera de même tant que des décrets inscription ne rendront pas suffisamment la responsabilité de ce choix éducatif dans les mains des parents et des chefs d'établissement qui sont à priori dignes de confiance.

Francoise Clara, animatrice décret Lotto 048576 77 37

Priscilla Casterman, présidente ASBL ELEVeS 047243 39 69

Isabelle LELOUP, coordinatrice Collectif GVOGELPIK.be

A propos de l'ASBL ELEVeS :

ECOLE LIBRES EFFICACES VIVANTES et SOLIDAIRES. L'ASBL ELEVeS est un espace de réflexion, d'analyse et d'interpellation concernant le monde scolaire. ELEVeS défend la liberté pédagogique des écoles, défend la liberté des parents en matière de choix scolaire et veut favoriser le partenariat entre les familles, les élèves et les écoles. ELEVeS est un mouvement citoyen apolitique né après le vote du décret inscription, qui a permis à des parents et des acteurs du monde de l'éducation de divers horizons de prendre conscience des changements fondamentaux mis en œuvre et des défis en matière d'enseignement. Soucieux de permettre à chacun d'exercer au mieux sa liberté et sa responsabilité de citoyen, le mouvement ELEVeS a comme objectifs d'interpeller nos mandataires en matière d'enseignement et de les inviter à garder l'élève au centre de ses décisions.

A propos du collectif Décret lotto : Le Collectif décret lotto, qui fédère des centaines de parents d'enfants scolarisés dans tous les réseaux de la Communauté française, a vu le jour au lendemain de l'annonce parmi le grand public de l'adoption du décret Dupont et de la décision de rompre avec la tradition d'adossement et de continuum pédagogique au sein d'une série d'établissements. Il prône une mixité volontaire qui tienne compte des spécificités de chaque enfant et plaide pour une revalorisation de l'enseignement en Communauté française.

A propos du collectif GVogelpik.be :

Le Collectif GVogelpik.be est une association de fait, apolitique, non-religieuse, liée à aucun réseau et qui a comme unique but le bien-être de tous les enfants en Belgique. GVogelpik conteste sur le fond le Décret 2010 pour l'utilisation de données non certifiées, non vérifiables et non garanties à fin déterminé l'avenir de 50.000 enfants.